

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Convoqué les mardi 14 avril (BP2026) et lundi 20 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 27 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-Christine PEYRIC, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Cyril LAURENT, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (6) : Christian CHAMBON (*pouvoir à Alain BENSACKOUN*), Aimé CAVAILLÉ (*pouvoir à Catherine DAUFÈS-ROUX*), Jean-Claude ROUILLON (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Rose-Marie SOUSTELLE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Valérie MEUNIER (*pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE*), Emiliano HACQUEL (*pouvoir à Vincent BEHGDAD*).

OBJET : Prise en charge de l'annuité d'emprunt du Budget annexe Régie de Stationnement par le Budget général

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-2 2° autorisant le Conseil Municipal à décider de la prise en charge dans le Budget Général des dépenses au titre d'un service public à caractère industriel et commercial « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs »,

Vu la délibération n°16_02_09 du Conseil Municipal du 4 avril 2016 approuvant la prise en charge par le Budget général des annuités d'emprunts du Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés pendant trois années pour un montant de capital cumulé d'un million neuf cent cinquante-et-un mille trois cent onze euros (1 951 311.00 €) plus les intérêts,

Vu la délibération n°18_02_11 du Conseil Municipal du 9 avril 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs au programme gouvernemental « Action Cœur de Ville » (ACV),

Vu la délibération n°19_03_08 du Conseil Municipal du 24 juin 2019 approuvant la prise en charge par le Budget général des annuités d'emprunts du Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés pendant trois années pour un montant de capital cumulé de deux millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (2 168 997.00 €) plus les intérêts,

Vu les délibérations n°20_03_12, n°22_01_22 et n°23_05_23 des Conseils Municipaux des 29 juin 2020, 14 février 2022 et 11 décembre 2023, autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants n°1, n°2 et n°3 à la convention-cadre pluriannuelle ACV,

Vu la délibération n°22_02_05 du Conseil Municipal du 28 mars 2022 approuvant la prise en charge par le Budget général des annuités d'emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2022 par le Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés pendant trois années (2022-2023-2024) pour un montant de capital cumulé d'un million six cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (1 624 295.00 €) plus les intérêts,

Vu la délibération n°24_02_06 du 8 avril 2024 modifiant partiellement la délibération n°22_02_05 du 28 mars 2022 et actant la prise en charge par le Budget général des échéances d'emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2022, en ce qui concerne les années 2022 et 2023, pour un montant de capital cumulé d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-cinq euros quarante-sept centimes (1 199 865.47 €) plus les intérêts, et des échéances d'emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2024, en ce qui concerne l'année 2024, pour un montant de capital de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-huit euros cinquante-neuf centimes (499 428.59 €) plus les intérêts,

Vu la délibération n°24_03_07 du 24 juin 2024 relative aux tarifs de stationnement applicables à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu la délibération n°25_03_09 du 7 avril 2025 relative à la prise en charge de l'annuité d'emprunt 2025 du Budget annexe Régie de Stationnement par le Budget général,

Vu la convention-cadre pluriannuelle ACV du 10 octobre 2018 actant une première phase dite « phase d'initialisation » dans le programme gouvernemental ACV,

Vu l'avenant n°1, signé le 14 décembre 2020, actant le passage à une seconde phase dite « phase de déploiement » et présentant les actions intervenant dans le programme ACV,

Vu l'avenant n°2, signé le 17 février 2022, actant l'avancement du programme ACV,

Vu l'avenant n°3 présenté à la réunion du Comité de Projet du 30 novembre 2023 actant l'entrée de la Ville d'Alès dans le volet 2 du programme « Action Cœur de Ville » (ACV2) et décrivant les actions intervenant dans ce programme ACV2,

Vu l'avis de la Commission Finances du 20 avril 2026,

Considérant que, dans l'objectif d'une exploitation en régie directe de l'ensemble des parkings de structure et d'un agrandissement du parc de stationnement existant, la commune d'Alès a procédé à l'édification du parking de la Place des Martyrs de la Résistance, ouvert en 2015 et à l'acquisition du parking du Centre Alès en 2016,

Considérant qu'elle a initié en 2023 l'opération « Réhabilitation de l'ensemble immobilier y compris du parking des Halles de l'Abbaye », évaluée à un montant total de 15 608 850.29 € H.T., qui consiste en une réfection complète des Halles marchandes, ainsi qu'une reprise et confortation des différents niveaux d'un parking de stationnement,

Considérant que cette opération est présentée sous le n°1b dans le plan d'action des programmes ACV et ACV2, au titre de la promotion d'un développement économique et commercial équilibré, ainsi que de la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,

Considérant qu'elle s'inscrit dans un projet global de redynamisation et de revitalisation du cœur de ville, mettant en œuvre un développement territorial intégré et durable, en matière de logements, d'aménagements, de commerces, d'infrastructures et d'usages numériques,

Considérant qu'en raison de leur importance et de leur rayonnement, ces opérations ne peuvent être financées par les seuls usagers du Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés, sans une augmentation excessive des tarifs qui serait préjudiciable aux objectifs recherchés d'attractivité du centre-ville,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- pendant une durée de trois ans, l'opération de prise en charge, par le Budget général de la commune d'Alès, des échéances d'emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2026, est prorogée pour le Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés,

- la prise en charge des échéances d'emprunts de ce Budget annexe porte sur un montant de capital cumulé (2026-2027-2028) de deux millions soixante-sept mille trois cents cinquante-cinq euros et soixante-neuf centimes d'euros (2 067 355,69€) plus les intérêts.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ

